

CONTRÔLEURS STAGIAIRES FILIERE FISCALE

2010-2011

I





Au nom de l'Union **SNUI-SUD Trésor Solidaires**, nous te félicitons pour ta réussite au concours de contrôleur de la filière fiscale de la DGFIP et te souhaitons la bienvenue à l'ENI, à Clermont-Ferrand ou à Noisy.

L'Union **SNUI-SUD Trésor Solidaires**, première organisation syndicale de l'ex-Direction Générale des Impôts, est présente dans toutes les directions territoriales et nationales, avec 20 000 adhérents, 2 250 militants et plus de 1000 élus dans les commissions paritaires locales et nationales.

Tout au long de ta scolarité, l'Union **SNUI-SUD Trésor Solidaires** sera présente pour t'apporter informations et conseils, pour t'assister et pour te représenter lors des commissions administratives paritaires réunies pour ton affectation nationale, puis locale et pour ta titularisation.

Les représentants de l'Union **SNUI-SUD Trésor Solidaires** siègent dans ces différentes commissions depuis de nombreuses années, et aussi notamment au conseil d'établissement de l'ENI qui se réunit 3 fois au cours de l'année.

Si, dans cette brochure, nous te présentons l'essentiel à connaître sur cette année de scolarité, tu peux avoir besoin de plus amples renseignements : un représentant national ou un représentant des stagiaires de l'Union **SNUI-SUD Trésor Solidaires** sera très souvent présent dans chacun des établissements pour t'écouter et t'informer.

N'hésite pas à le contacter au bureau (3ème étage, couloir de gauche après la mutuelle) à l'ENI Clermont et bureau 322 (rez-de-chaussée, à côté de la Mutuelle) à l'EFENI Noisy.

Tu peux aussi consulter sur le web :

www.snuisudtresor.fr, rubrique les écoles

Mais déjà nous te proposons dans les pages suivantes un survol de la scolarité.

A TOUS : BONNE INSTALLATION

Suivi des écoles : Maurice Martin (06-77-80-91-11)

Gestion B : Stéphane Pardon, Daniel Sanchez



LE SURVOL DE LA SCOLARITE

La formation de contrôleur filière fiscale comporte des enseignements théoriques et des stages dans les services.

Jusqu'au 22 décembre 2010, sera dispensée la formation dite «tronc commun» centrée sur l'acquisition des fondamentaux en comptabilité, fiscalité personnelle, cadre juridique, fiscalité des entreprises et TVA.

A mi-parcours, **du 25 au 29 octobre 2010**, un premier stage de découverte des services : important car il vous permettra peut-être de guider votre choix pour la deuxième partie de la scolarité théorique effectué en décembre.

En effet **à compter du 4 janvier 2010**, l'enseignement sera différencié en filières :

- × fiscalité des entreprises
- × fiscalité des personnes

Un stage pratique «d'immersion dans la spécialité» (c'est-à-dire dans les services des impôts des entreprises ou dans les services des impôts des particuliers) est prévu **du 7 au 18 mars 2010**.

Enfin, **du 26 mai au 31 août 2011**, tu rejoindras un service correspondant à ta filière pour le stage d'application.

Durant toute cette année, pas de vacances ! ... Mais des suspensions de cours : les dates indiquées s'entendent après les cours pour les jours de sorties et à l'ouverture de la séance pour les jours de reprise.

	ENI Clermont-Ferrand	ENI Noisy le Grand
Toussaint	29 octobre au 2 novembre 2010	
Noël	22 décembre 2010 au 4 janvier 2011	
Hiver	25 février au 7 mars 2011	18 février au 28 février 2011
Printemps	21 avril au 2 mai 2011	15 avril au 26 avril 2011
Fin de scolarité	20 mai 2011	
Stage d'application	26 mai 2011	

■ Les cours

Dispensés du lundi au vendredi après-midi en général mais aussi avec des séances le matin en raison de la densité des enseignements, l'emploi du temps est communiqué en principe chaque semaine par l'ENI pour la semaine débutant 15 jours après (en principe ...).

La première partie des enseignements (jusqu'en décembre) vise à donner les notions indispensables d'un ensemble de matières (les «fondamentaux») dont certaines, selon la filière obtenue, seront ensuite approfondies de janvier à mai. Ainsi les principes de la TVA seront enseignés à tous jusqu'en décembre et seuls les stagiaires de la filière fiscalité professionnelle continueront cette matière à compter de janvier.

Le nombre de places dans chaque filière est déterminé par l'administration. Le choix de la filière se fera à partir de fiches de vœux rédigées par les stagiaires ; toutefois en cas de problème de répartition, les stagiaires sont départagés en fonction d'un rang de classement intermédiaire (établi avec les notes du premier écrit et du premier oral).

Si l'essentiel des cours est dispensé en groupes (d'environ 25 stagiaires), depuis deux ans certaines séances ont lieu en amphi en réunissant plusieurs groupes (100 stagiaires et plus). Des travaux personnels spécifiques sur des parties de cours sont également demandés aux stagiaires. Les groupes sont recomposés en janvier après la répartition en filières. Les groupes suivent les enseignements au même rythme et doivent être au même niveau pour les épreuves de contrôle des connaissances.

Les enseignements sont aménagés d'année en année pour prendre en compte les réformes conduites à la DGFIP (ex. : rapprochement centre des impôts/centre des impôts foncier avec enseignement de l'évaluation des locaux d'habitation) mais dans un volume horaire stable, imposant à l'ENI **de consacrer de moins en moins d'heures de cours à l'enseignement des fondamentaux.**

Les réflexions de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires

C'est pour faire face à la création de nouveaux modules d'enseignement DGFIP suite à la fusion, à l'augmentation importante du nombre de stagiaires et au recrutement insuffisant d'enseignants que l'ENI a instauré depuis 2 ans les cours en amphi (SC : salle de conférence) et les travaux personnels (EP : Études Personnelles). Ces nouvelles modalités ont été dénoncées tout au long de la scolarité et également lors de la CAP de titularisation où la situation de 8 stagiaires n'ayant pas obtenu la moyenne a été évoquée.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires dénonce ces modalités d'enseignement non adaptées à des matières complexes, techniques. Seuls les cours en présentiel dans un groupe de taille mesuré permettent une bonne diffusion des notions et des raisonnements à acquérir, en permettant aux stagiaires de poser des questions et à l'enseignant de reformuler, voire de détecter les stagiaires en difficulté.

Le groupe est composé de stagiaires venant d'horizons divers, certains ayant déjà une expérience de la fiscalité, d'autres non. Pour l'Union, cette disparité est une richesse qu'il faut utiliser pour enrichir le collectif. Le travail collectif permet une avancée plus grande qu'un travail isolé. De plus vos futures fonctions vont vous conduire à travailler au sein d'équipes. Il est donc indispensable de voir en groupe les bonnes méthodes de travail, de travailler en bonne intelligence avec les chargés d'enseignements, de ne pas hésiter à demander des reformulations. Certes la disposition figée des salles due aux postes « clients légers » ne favorise pas le travail en sous-groupe, mais si chacun s'implique dans la dynamique pédagogique via ses questions, ses témoignages, le partage de ses expériences et de ses connaissances, l'apprentissage de tout le groupe sera facilité.

■ **Les stages (voir brochure n°3 «Stages»)**

Le stage de découverte des services : d'une semaine, il a pour vocation de donner une vision concrète des premiers enseignements reçus à l'École, de découvrir pour les externes les différentes structures des services de la DGFIP (passage dans les service des impôts des particuliers, service des impôts des entreprises, BCR,...).

Ce stage te permettra d'appréhender l'organisation et les méthodes de travail des services, et te guidera peut être pour ton choix pour l'affectation en spécialité « fiscalité professionnelle » ou « fiscalité personnelle » de la deuxième partie de la scolarité.



Le stage d'immersion dans la spécialité : selon la filière suivie (fiscalité des personnes ou fiscalité des entreprises), il a pour objectif d'appréhender les aspects concrets de l'activité (attributions du service et son fonctionnement) correspondant aux enseignements de la spécialité, notamment par la découverte des applications informatiques utilisées.

Avant les stages, chaque stagiaire devra choisir un thème, à approfondir au cours du stage, qui fera l'objet d'une restitution orale par groupe de 4-5 stagiaires après le retour à l'école.

Le stage d'application : il correspond à la mise en pratique des enseignements et doit permettre l'apprentissage des outils et applications utilisés dans les services, et en particulier ceux d'un service similaire à celui de ton affectation (tu connaîtras en juillet 2011 ton affectation au 1er septembre 2011).

Le département et la résidence des lieux de stage sont laissés au choix du stagiaire, sous réserve de la possibilité d'accueil des résidences demandées. Les deux premiers stages s'effectuent à la même résidence ; en revanche le stage d'application peut se dérouler dans un autre département et une autre résidence.

Courant septembre pour les deux premiers stages, l'ENI te demandera de servir une demande indiquant des vœux portant sur les départements et les résidences où tu souhaites aller en stage. Pour le stage d'application, les demandes auront lieu en mars.

Voeux portant sur les départements de :	Nombres de voeux
Province uniquement	2 directions et 3 résidences par direction
RIF uniquement, sans Paris	3 directions et 3 résidences par direction
Paris	Obligatoirement 3 départements de la RIF et 3 résidences par département et au maximum 3 directions de Paris (avec mention des arrondissements souhaités)
Province et RIF	3 directions et 3 résidences par direction

Le critère retenu pour départager plusieurs candidatures, notamment en Ile de France, est habituellement celui des charges de famille. En grande couronne, la durée des transports entre la résidence familiale et la résidence de stage est également prise en considération.

ATTENTION : le lieu du stage peut avoir une incidence sur le versement de l'indemnité de scolarité. (voir brochure spécifique «rémunération»).

■ Les tests

Dure fiscalité, naturellement complexe et désespérément évolutive !

Aussi pour mesurer l'exacte assimilation des enseignements et demander des explications complémentaires d'approfondissement ou de reformulation, les promos précédentes ont obtenu l'organisation de tests non notés (ne rentrant pas en compte pour la titularisation). Sont organisés en général un test en fiscalité des personnes, en TVA et un test TVA/comptabilité/fiscalité des entreprises.

Par ailleurs, tu trouveras sur le site de l'école des tests en autocorrection (ENI form).

■ Les contrôles de connaissances

Sur la première partie des enseignements (tronc commun) :

- écrit coef 1 : **le 23 novembre 2010** (3 heures)
- oral coef 1 : **les 13 et 14 décembre 2010** (15 mn avec un interrogateur)

Sur la partie des enseignements de spécialité :

- écrit coef 2 : **le 22 mars 2011** (4 heures)
- oral coef 1 : **les 5 et 6 mai 2011** (20 mn avec un binôme d'interrogateur)

Le corrigé des épreuves de contrôle des connaissances est mis en ligne sur le site de l'ENI quelques jours après les épreuves.

Tout stagiaire qui obtient une moyenne inférieure à 10/20 à l'issue des 4 épreuves, repasse une épreuve écrite. Ce droit à l'erreur ne peut être invoqué qu'une seule fois, à la fin de la scolarité.

Ce «joker» est de coeff. 2 et sa note vient se substituer à celle de l'épreuve (écrit ou oral) si cette substitution permet d'améliorer la moyenne générale (date prévue le 12/05/2011).

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est depuis de nombreuses années extrêmement critique vis-à-vis du contrôle des connaissances qui ne répond plus vraiment à une logique de vérification de l'assimilation des connaissances, mais plutôt à une logique de classement.

De plus, le déroulé des enseignements initialement prévu est souvent mis à mal par le contenu de l'épreuve prochaine.

Pour l'union il faut donc redonner au contrôle des connaissances son rôle pédagogique et de validation a posteriori des enseignements.

L'ENI étant une école professionnelle, il est nécessaire que les équipes pédagogiques disposent d'un outil permettant :

- de valider la bonne compréhension des enseignements,
- de dépister les enseignements pouvant nécessiter des reformulations,
- de mettre à jour les difficultés tant collectives qu'individuelles.

Pour l'union il faut donc redonner au contrôle des connaissances son rôle pédagogique et de validation des enseignements.

Enfin il est nécessaire d'offrir en cours de scolarité tout le soutien nécessaire pour éviter d'en arriver au recours du joker. Il y a actuellement nécessité de réfléchir au contenu de l'épreuve joker et au nombre de jokers.

Le lien entre le rang de classement à la sortie de l'école pour l'affectation et le contrôle des connaissances engendre des mécanismes de bachotage contraires au bon déroulement de la formation initiale.

■ Les cours de soutien

Après chaque épreuve, lorsque la moyenne des notes est inférieure à 10, un cours de soutien en groupe de 20 à 25 stagiaires est proposé. Toutefois le caractère général du cours et le nombre trop important par groupe a été dénoncé par l'Union depuis plusieurs années. Lors du dernier conseil d'établissement, la direction de l'ENI s'est engagée à étudier plus finement les points nécessitant un soutien et à répartir les stagiaires en fonction des besoins décelés, en réduisant si nécessaire le nombre de personnes par groupe. Par ailleurs les stagiaires dont la moyenne est juste supérieure à 10 ne seront pas systématiquement écartés.

■ La note d'appréciation générale (coef 1)

Elle est attribuée par le directeur en fonction de la tenue, de l'assiduité, de la participation et de la restitution orale suite aux stages d'alternance.

La NAG est un élément complémentaire pour la détermination de la moyenne servant à la titularisation.

■ Conséquences : titularisation

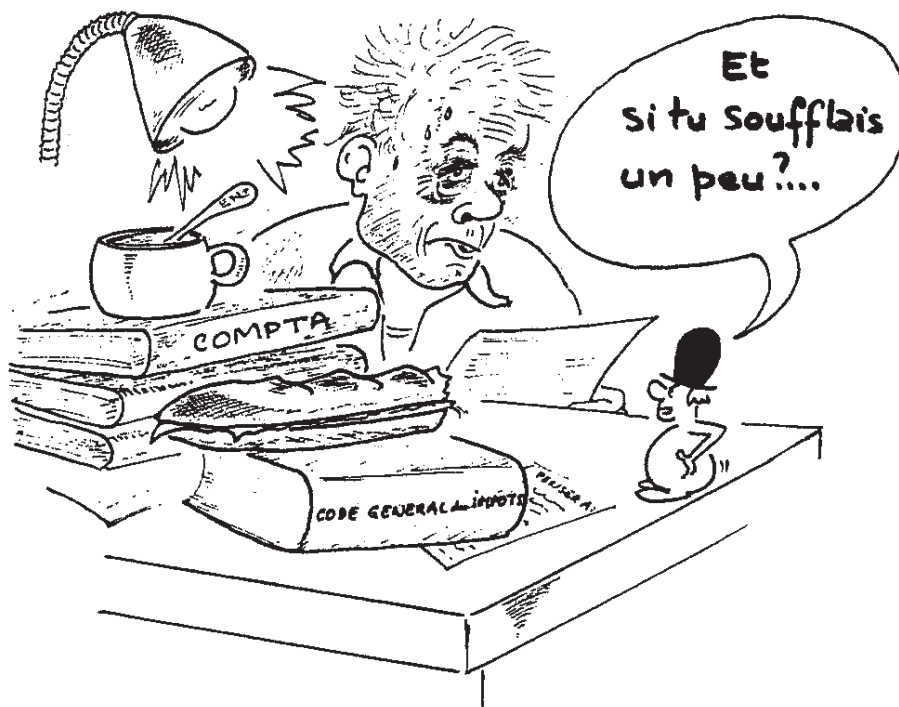
Tous les stagiaires obtenant une moyenne égale ou supérieure à 10 à l'issue de la scolarité seront titularisés.

Les stagiaires n'obtenant pas, malgré l'épreuve joker une moyenne égale à 10 ne peuvent pas être titularisés. Commence alors pour eux un véritable marathon où l'Union et ses élus mettront en œuvre tous les moyens nécessaires pour les aider et les accompagner lors de la structure d'écoute, puis de la commission administrative paritaire (CAP) de titularisation siégeant après avis du jury d'examen.

A l'issue de cette CAP de titularisation, ils peuvent bénéficier du redoublement.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires siège dans cette CAP où elle est fortement représentée.

Si tout au long de votre scolarité vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à en parler avec vos professeurs, et à nous contacter pour qu'ensemble nous étudions toutes les solutions permettant de franchir les obstacles.



snuisudtresor.fr : l'info syndicale au quotidien

LE SITE EST DIVISÉ EN 3 PARTIES

Le panneau syndical

Il regroupe toute l'actualité et les informations sur la gestion des agents

L'espace public

On y retrouve les communiqués de presse et nos liens.

L'espace militant

Tous les messages envoyés au réseau militant y sont classés.

Nouveautés actu

Et un tiroir qui s'ouvre automatiquement en posant la souris dessus et donne accès aux dernières mises à jour.



Les adhérents du syndicat bénéficient, au delà des informations « tout public », d'un accès réservé par mot de passe à certaines rubriques : la Foire aux questions, les 3 derniers numéros de l'Unité, les coupures de mutations par résidence, les fiches carrières, les calepines GIPA et RAFF, ...



Un flux RSS permet aussi à celles et ceux qui le souhaitent de suivre l'actualité du site sur leur mobile, de l'intégrer à leur site, blog, Facebook ou autre Twitter préféré ...



Cliquez chaque jour pour être informés et pour pouvoir réagir
Pensez à inscrire snuisudtresor.fr comme page d'accueil
de votre explorateur Internet

et retrouvez toute la documentation, dans la rubrique écoles .